



RÉPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité – Travail – Progrès

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL – CESOC
Première Session Extraordinaire au titre de l'année 2022

AVIS DU CONSEIL **SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE TILLABÉRI**

Le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC),

Réuni en session extraordinaire au Centre International de Conférences Mahatma Gandhi de Niamey, du 9 au 13 mars 2022, à l'effet d'émettre un avis sur le document cadre du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) de la **région de Tillabéri**, conformément aux dispositions de l'article 129 de l'Ordonnance N° 93-015 du 2 mars 1993, fixant les principes d'Orientation du Code Rural,

- Considérant que le projet de document présenté répond au cadre général de structuration d'un schéma d'aménagement foncier (SAF),
- Considérant que ledit document est conforme aux bonnes pratiques : cadre juridique et institutionnel exposé, contexte national et international élaboré, démarche méthodologique d'élaboration conforme au guide méthodologique, analyse diagnostique, tendances, enjeux et défis réalisées, orientations définies, axes déclinés en objectifs, actions prioritaires budgétisées selon une programmation pluriannuelle, plans d'actions de mise en œuvre élaborés,
- Considérant cependant que le document présente quelques insuffisances dans la structuration et dans le contenu, constituant des réserves mineures que le Conseil recommande de lever,
- Sous réserve de la prise en compte des observations formulées par la plénière du Conseil, annexées au rapport général de la session,

**Donne un avis favorable au document cadre du
Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) de la région de TILLABÉRI**

Délibéré et adopté le 13 mars 2022

Le Conseil